

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 11.09.96.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la demande : 07.05.98 Bulletin 98/19.

56 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71 Demandeur(s) : GARCIA FRANCISCO — FR.

72 Inventeur(s) :

73 Titulaire(s) :

74 Mandataire :

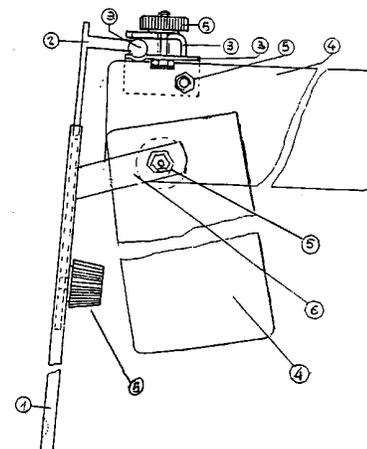
54 FILTRE DE LUMIERE ANTI-EBLOUISSEMENT POUR CONDUITE DE NUIT.

57 L'invention concerne un dispositif qui permet de conduire par tous les temps sans être ébloui par les phares de voitures venant en face (croisement) tout en ayant une bonne visibilité devant soi.

Il est constitué d'un filtre de lumière en matière plastique (4) fixé à la partie femelle d'une rotule (3) cette même partie femelle s'orientant et pivotant sur la partie mâle (3) et en glissant jusqu'à hauteur des yeux sur une glissière (1), empêche la lumière de nous éblouir.

Etant donné qu'une partie de lumière éblouissante se déplace vers nous du côté gauche (conduite à droite) un deuxième filtre peut être fixé pour éviter l'éblouissement latéral, ou bien on peut employer le système double qui comporte les éléments d'écrits et un filtre (4) réglable par molette (5), celle-ci étant vissée sur une patte (6) fixée à la partie mâle de la glissière (2).

Le dispositif est conseillé la nuit à tout conducteur et en particulier aux transports de personnes.



FR 2 755 404 - A1



La présente invention concerne un accessoire automobile pour éviter d'être ébloui par les phares de voitures se croisant pendant la conduite de nuit ou avec des phares allumés.

5 A part les lunettes et les sur-lunettes filtrantes, qui ne conviennent pas à tout le monde, sur le marché on ne trouve pas de systèmes vraiment "universels".

Le dispositif, en fabrication et utilisation frontal, suivant l'invention, permet de remédier à cet inconvénient; il comporte:

10 Un filtre de lumière anti-éblouissement aux dimensions proportionnées au champ lumineux horizontal des phares venant en face (sur les voitures en croisement).

Ce filtre en matière plastique transparent coloré, est fixé à la partie femelle d'une rotule à grand degré d'inclinaison et de blocage par molette.

15 La partie male de la rotule est solidaire de la partie male d'une glissière qui se règle en hauteur au moyen d'une molette - et qui coulisse dans la partie femelle de cette même glissière, celle-ci est collée contre le montant de l'habitacle ou le pare-brise, naturellement côté conducteur, bien conduite à droite ou  
20 à gauche.

En utilisation combinée, frontale et latérale elle comporte - toute la partie déjà mentionnée plus un deuxième filtre supporté par une patte fixée à la partie mobile de la glissière et réglable par molette, venant à la position voulue sur le côté, empêchant -  
25 ainsi l'éblouissement latéral.

La partie collée, femelle de la glissière, comporte une déformation pour éviter la chute de l'ensemble mobile. La déformation se place dans le bas de la pièce. La partie haute permet le mouvement, haut-bas, et la sortie et mise en place de la partie  
30 mobile.

Le produit collant est à double face.

Les dessins annexes illustrent l'invention: On voit à gauche, la glissière (1) partie fixe, la partie coulissante (2) avec patte de fixation pour le filtre latéral (6) et (4). En éclaté les fixations  
35 (5) et composants.

La position hors service est, plaqué contre le montant ou angle. -  
montant-parebrise , en haut ou en bas.

Etant donné le système simple de protection frontal on peut -  
l'appliquer ou fixer sur le coté il suffit donc de deux de ces pro-  
5 tections pour remplacer un système frontal et lateral.

Toutes les pièces composantes, on peut les fabriquer en metal ou  
matiere plastique.

D'autre part il est a signaler que dans le système frontal et la  
teral la partie mâle de la glissiere (en dessus de la patte  
du filtre lateral) on a un trou qui peut servir au maintien d'un ti-  
rant en corde de nylon arrêtant la descente par gravité de ce fil-  
tre lateral, ce-ci à l'appréciation du conducteur.

## REVENDEICATIONS

- 1) Dispositif anti-éblouissement pour conduite de nuit ou avec des phares allumés. Caractérisé en ce qu'il se compose d'un filtre en plastique transparent coloré(4) fixé à la partie femelle d'une rotule(3) vient en glissant en hauteur sur la glissière(1 et 2) se placer devant le champ lumineux des voitures venant en sens inverse Evitant ainsi l'éblouissement et protégeant le champ de vision devant soi.
- 2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le filtre (4) est en matière plastique de dimension proportionné .
- 3) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le système de fixation du filtre (4) est la partie femelle et spécialement conçue d'une rotule (3) dont la partie male est fixée à la partie male(2) de la glissière.
- 4) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé par la fixation en hauteur de l'ensemble par molette entre la partie male et femelle de la glissière (2 et 1) .
- 5) Dispositif selon la revendication 4 caractérisé en ce que la partie femelle de la glissière(1) est collée par double face au montant ou au parabrise côté conducteur et naturellement dans l'habitacle. La position hors service est, plaquée contre le montant ou l'angle montant-parabrise, en haut ou en bas.
- 6) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que au système on ajoute sur la partie male de la glissière (2) une patte de maintien (6) sur laquelle un filtre (4) réglé et fixé par molette (5) empêche la lumière latérale de nous éblouir.

1/1

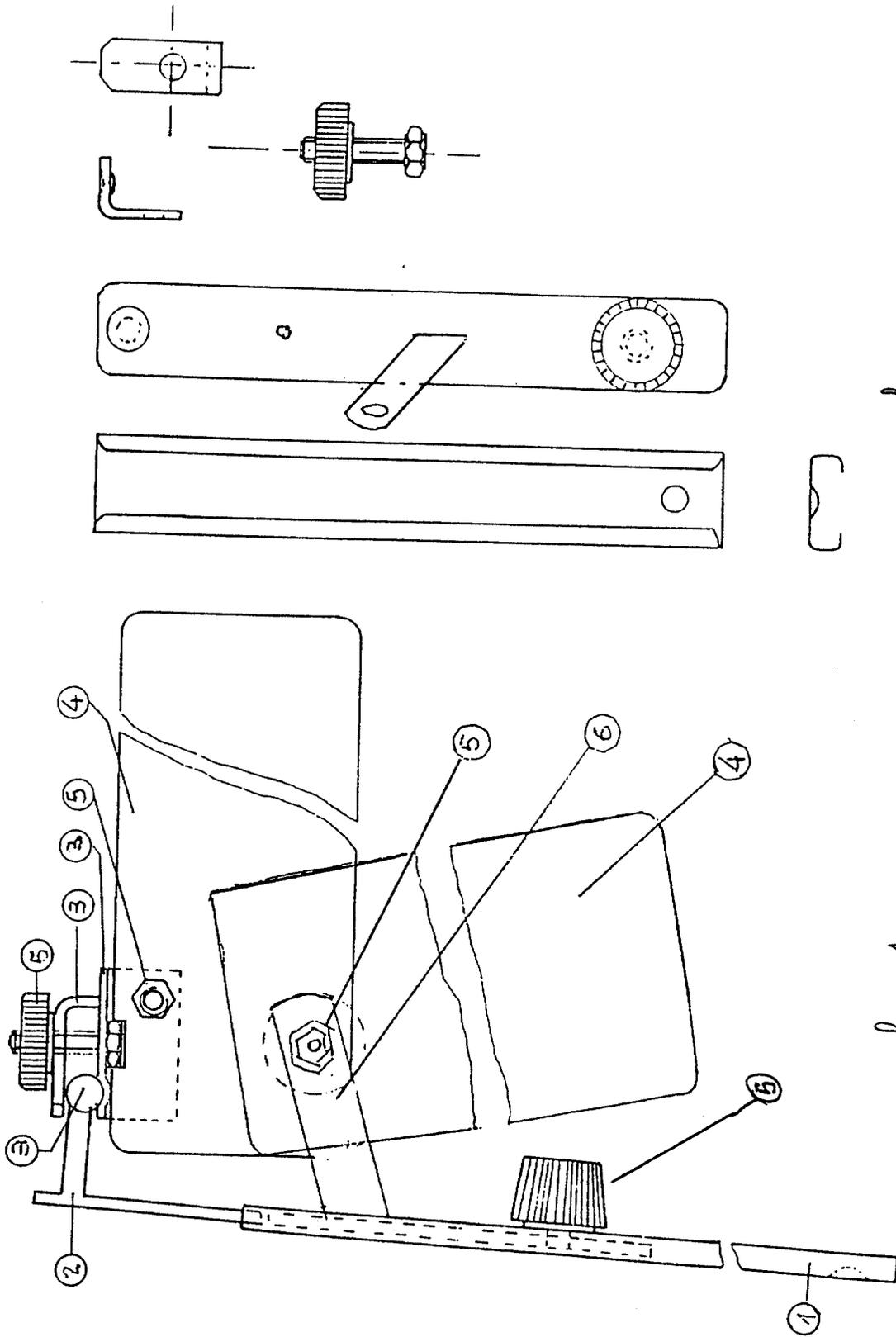


fig. 2

fig. 1